PROPRETÉ ET COLLECTE DES DÉCHETS : MODE D'EMPLOI



Pour la préservation de la qualité de vie dans notre ville

metz propreté urbaine

Des anomalies sur le domaine public ?
Un seul numéro pour les signaler : Allo Mairie*

N°Vert 0 800 891 891

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Les missions de la Propreté Urbaine

• Balayage et nettoyage de la voirie



Plusieurs balayeuses et laveuses de voirie fonctionnant en roulement matin et après-midi traitent l'ensemble des quartiers. Des agents équipés d'aspirateurs de trottoirs interviennent en complément sur le secteur piétonnier.

• Enlèvement des dépôts sauvages



Chaque semaine, les agents du pôle Propreté Urbaine ramassent plusieurs tonnes de dépots sauvage parmi lesquels fauteuils, canapés, frigos, gravats, pneus... abandonnés sur les trottoirs et dans les chemins communaux.

Ce que dit la loi *« L'article R632-1 du Code Pénal précise que «Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2e classe (35€) le fait de déposer ou d'abandonner sur la voie publique des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, en vue de leur enlèvement par le service de collecte, sans respecter les conditions fixées par l'autorité administrative compétente, notamment en matière de jours et d'horaires de collecte ou de tri des ordures.»*

• Ramassage des feuilles mortes

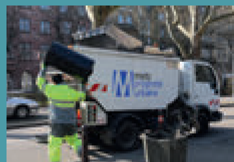
Bien qu'étant un déchet naturel et biodégradable, chaque année, le service assure l'enlèvement des feuilles sur la chaussée, les trottoirs, les abords de bâtiment public.

• Enlèvement des graffitis



C'est plus de 4 000 m² de graffitis qui sont enlevés chaque année sur les façades publiques ou privées. La Ville de Metz propose ainsi un service gratuit à tous les propriétaires ou syndics de copropriété qui en feront la demande. Formulaire téléchargeable sur le site internet de la Ville : metz.fr (rubrique Les plus demandés > Collecte > Détagage).

• Entretien du mobilier urbain



Les agents de la Propreté Urbaine assurent le nettoyage des toilettes publiques ainsi que la collecte des corbeilles.

• Sensibilisation à la propreté canine



Les propriétaires d'animaux sont tenus de ramasser les déjections abandonnées sur la voie publique. Un arrêté municipal autorise les policiers municipaux et nationaux à verbaliser quand ce geste n'est pas effectué. Près de 150 distributeurs de canipoches sont à votre disposition à Metz et des actions de sensibilisation sont menées pour informer la population.

*Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 18h, et le samedi de 9h à 12h.

Metz Métropole
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Des questions sur le ramassage et le tri de vos déchets ? Un seul numéro pour s'informer : Pôle gestion des déchets

03 87 20 10 10

www.metzmetropole.fr

Rappel des modalités de collecte de vos sacs noirs et de vos déchets recyclables

Retrouvez les horaires de collecte de votre rue sur metz.fr ou dans votre mairie de quartier

En sacs ou en bacs

PRÉSENTEZ VOS DÉCHETS SUR LE TROTTOIR :

> La veille à partir de 20h ou le jour même avant 6h pour les collectes du matin

> Entre 19h et 19h30 pour les collectes du soir



35€

C'est le montant de l'amende en cas de non-respect des horaires de présentation de vos ordures

En apport volontaire

DÉPÔT 24H/24 (sauf verre)

> Borne à ordures ménagères : en sac bien fermé

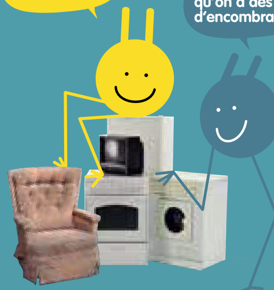
> Borne à emballages recyclables : en vrac

> Borne à verre : en vrac



Vos encombrants

Vous déménagez? Vous emménagez? Vous souhaitez vous débarrasser de vieux meubles? Un service gratuit d'enlèvement des encombrants est assuré par Metz Métropole sur RdV au 03 87 20 10 10.



Vous avez des déchets trop volumineux ou spéciaux ?

Rendez-vous à la déchèterie la plus proche

• **Metz-Nord**
Rue de la Houblonnière (près de la zone des Deux Fontaines)

• **Metz-Borny**
Rue de la Mouée - ZAC de la Petite Voëvre (Actipôle)

• **Metz-Magny**
Rue Monceau (près du Parc du Pas-du-Loup)

• **Augny-Marly**
Rue de la Gare (le long de la RD 5)

• **Ars-sur-Moselle**
Rue Georges Clémenceau

• **Montigny-lès-Metz**
Rue du Haut-Rhêle (entre Moselle et A31)

Horaires d'ouverture
Lundi et jeudi : de 14h à 18h30
Mardi, mercredi, vendredi et samedi : de 9h30 à 18h30
Dimanche : de 9h30 à 12h30

• **Vernéville**
D51 (après le stade de foot, en direction d'Amanvillers)
Horaires d'ouverture
Lundi et vendredi : de 14h à 18h30
Mardi, jeudi et dimanche : fermée
Mercredi et samedi : de 9h30 à 18h30

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

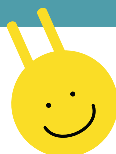
Objets concernés

Les huiles (alimentaires, de vidange…), les déchets verts, les cendres, les déblais, décombres et gravats, les déchets bitumeux (linoléum…), les intraitables (plâtre, caoutchouc…), les déchets toxiques (piles, batteries…), les produits ou substances dangereux, corrosifs, inflammables, explosifs, les déchets d'équipements électriques et électroniques (réfrigérateur, ordinateur…), les cartons, la ferraille, le verre, les pneumatiques…)

Renseignements
03 87 34 64 60 ou
service-clients@haganis.fr



emballages recyclables



C'est jaune !

- **Bouteilles et flacons en plastique**
- **Papiers et journaux**
- **Emballages métalliques**
- **Cartons et briques alimentaires**



⚠ **À jeter en vrac,** uniquement les emballages recyclables **bien vidés de leur contenu**

⚠ **Ne pas jeter dans le bac jaune :**
bouteilles et pots en verre, films, sachets, pots, barquettes… en plastique



emballages en verre

et le verre c'est vert !



- **Pots en verre & bocaux**
- **Bouteilles**

⚠ À jeter en vrac
les emballages en verre bien vidés de leur contenu sans capsules ni couvercles



⚠ **Ne pas jeter dans la borne verte :**
verre culinaire, vitres, miroirs, vaisselle et couvercles…

ATTENTION ! PAS DE DÉPÔT ENTRE 20H ET 7H